Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260605-D_14_2026_83-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 1er juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR (arrivée à 17H20)	
	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH
	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN (arrivée à 18h26)
Stéphanie VILGICQUEL	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Étaient Absents Excusés : Mme Véronique LEROY, M. Anthony GUIHÉNEUF et M. Pierre POUSSIN.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : Mme Véronique LEROY a donné procuration à M. Christophe HELBERT et M. Pierre POUSSIN a donné procuration à Mme Clémence MORINIÈRE.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Communication : Nouvelle lettre d'infos bimestrielle – Publications sur facebook et sur l'application Intramuros – Fréquence du St GONDRAN Mag
Délibération N°14/2026/83

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

1/La commission communication réunie le 02/06/2026 propose aux Membres du Conseil Municipal le lancement à partir du mois de juin 2026 d'une lettre d'information A4 recto-verso couleur qui serait distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune tous les mois dont l'intitulé serait « LE FIL DE L'EAU à SAINT-GONDRAN ». La maquette de la lettre d'informations est présentée à l'écran. Son impression serait effectuée en mairie.

La distribution s'effectuerait par zone (5 au total) par 3 conseillers municipaux identifiés par zone qui pourraient se relayer tous les trois mois pour effectuer sa distribution.

Cette lettre communiquerait les évènements à venir et points d'information importants à transmettre aux habitants. Il est proposé que chaque responsable de commissions envoie avant le 08 de chaque mois les infos qu'il aimerait faire paraître

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260605-D_14_2026_83-DE

à la personne en charge de la mise en page finale de la lettre, pour parution de la lettre d'informations le 15 du mois.

2/Par ailleurs, Mme la Maire précise que la commission propose au Conseil Municipal de décider du maintien en semestriel de la fréquence de publication du bulletin « St-GONDRAN MAG » ou de la passer en publication annuelle.

Mme la Maire précise que des devis auprès d'autres prestataires graphiques pourront être demandés pour voir si les tarifs actuellement pratiqués par M. Leguérinel sont adaptés. La commission communale se réunira prochainement pour en échanger, c'est pourquoi, Mme la Maire propose de reporter ce point à une séance ultérieure.

3/Et enfin, Mme la Maire précise que les codes de la page facebook de la commune ont été récupérés. Concernant les publications à diffuser, la commission communale propose qu'elles soient automatiquement relayées depuis l'application Intra Muros. La commission propose qu'un référent IntraMuros soit désigné au sein de chaque association communale qui serait détenteur d'un accès de connexion et signerait une charte d'utilisation que la commission communale proposera, pour publication des évènements associatifs. La commune quant à elle, continuerait de publier les informations communales rappelant que la personne désignée référente est Mme la Maire, Mme Clémence MORINIÈRE. La commission propose que seules les informations se déroulant sur la commune soient publiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- **VALIDE** l'intitulé de la nouvelle lettre d'information à savoir « LE FIL DE L'EAU à SAINT-GONDRAN » qui annule toutes décisions antérieures.
- **VALIDE** l'ensemble des propositions susmentionnées de la commission communale et décide de la fréquence annuelle de sortie du bulletin municipal « St-GONDRAN MAG ».

- **VALIDE** les zones de distribution des informations à distribuer sur le territoire communal, à savoir :

- Zone 1 : Olyana THÉ, Charlotte STROEYMEYT, Anthony GUIHÉNEUF, Jeanne- Marie GÉRARD.
- Zone 2 : Miléna MARTIN, Clémence MORINIÈRE, Camille LE BOULCH.
- Zone 3 : Patrice NOBLET, Alain BEAUMANOIR, Christophe HELBERT.
- Zone 4 : Bruno PELLOIS, Jean-François CHÉNEDÉ, Pierre POUSSIN.
- Zone 5 : Stéphanie VILGICQUEL, Elisabeth JAGOT, Véronique LEROY.

Fait et délibéré le 05 juin 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

MAIRIE DE SAINT-GONDRAN